

## **APPEL A CANDIDATURES – LES FESTIVITES DU 20 DECEMBRE**

Le 20 décembre ou la « Fèt Kaf » est un jour férié à La Réunion, en commémoration de l'abolition de l'esclavage survenue le 20 décembre 1848. Dans le cadre des festivités prévues à cette occasion, la Ville de Saint-Benoît souhaite permettre l'occupation d'un espace de restauration (vente de produits alimentaires) à des camions, roulottes, stands...

**Dates :** vendredi 20 décembre 2024

**Horaires :** 12h00 – 23h00

**Lieu :** Place du front de Mer

### **IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE DU DOMAINE PUBLIC**

Ville de Saint-Benoît  
21 bis rue Georges Pompidou – BP 61  
97 470 SAINT-BENOIT

Collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le Département de la Réunion, identifiée au SIREN sous le numéro 219 740 107, représentée par son Maire, Monsieur Patrice SELLY.

### **CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU TITRE D'OCCUPATION :**

L'occupation est précaire, temporaire, révocable et strictement personnelle. Elle prendra la forme d'une convention d'occupation du domaine public.

Horaires d'occupation de l'emplacement (hors installation) : 12h-23h

Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 04 juillet 2023, les tarifs applicables sont :

Tarif : 3,00 € pour 1m\*3m/jour  
Camion/roulotte/food-trucks: 3,00 €/ml/jour

Le montant dû sera encaissé par la Régie Municipale de la Ville du mardi au mercredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 15h30.

### **DOSSIER DE CANDIDATURE :**

Les personnes intéressées sont invitées à télécharger le dossier de candidature disponible sur le site de la Ville ou à le retirer sur place à la Direction de l'Economie et du Tourisme.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- **Un courrier de candidature** (Annexe 1),
- **Un justificatif ou une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),

- **Un courrier de candidature** (Annexe 1),
- **Un justificatif** ou **une déclaration sur l'honneur** attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Annexe 2),
- **Une fiche de présentation des prestations** : les moyens humains, produits commercialisés... (Annexe 3),
- La communication de votre numéro de **SIREN**,
- Une **attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle** en cours de validité,
- Une **attestation en formation hygiène et alimentaire** délivré par les organismes agréés concernant les activités de vente alimentaire,
- Une **pièce d'identité** en cours de validité.

**Pour les camions bar et food-truck :**

- **Une attestation/rapport de vérification** par un bureau de contrôle agréé des installations de truck et respect des normes de sécurité afférentes en cours (électricité, gaz, sécurité incendie...)

Le dossier devra être rédigé en français et signé par le candidat. Il est conseillé au candidat de joindre des photos pour illustrer le stand.

***CRITERES D'ANALYSE DE L'APPEL A CANDIDATURE :***

Seuls les dossiers complets et transmis dans les temps seront étudiés.

Pour chaque candidature retenue, l'appréciation se fera selon les critères suivants :

- Qualité de l'offre (diversité, originalité, fraîcheur) : **70 %**,
- Détails de présentation, d'agencement et d'esthétique du stand : **30 %**.

Les candidatures seront classées en fonction de la notation obtenue.

Tous les candidats seront avisés soit par un appel téléphonique, ou d'un mail, de la suite accordée à leur dossier.

***MODALITES DE MISE EN CONCURRENCE :***

Le dossier de candidature devra être adressé :

- Par courrier où un numéro d'enregistrement sera attribué à :  
Monsieur le Maire,  
21 bis Rue Georges Pompidou  
BP 61 - 97470 SAINT-BENOIT
- par mail à : [conomie.tourisme@ville-saintbenoit.re](mailto:conomie.tourisme@ville-saintbenoit.re) contre accusé-réception
- ou déposé sur place à la **Direction de l'Economie et du Tourisme** contre récépissé,  
**avant le jeudi 31 octobre 2024 à 16h00.**

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 8h00 à 16h00 - Vendredi de 8h00 à 12h00